N° 62 — 13e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

(13 Ventôse, An 109) Dimanche 3 Mars 1901

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES

ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Les numéros déjà parus de notre intéressant feuilleton : **LA JOUEUSE D'ORGUE**, seront envoyés gratuitement à tous les nouveaux abonnés.

Prochainement commencera :

LE PÈRE LARDILLE
le Confesseur de la Comtesse

Chronique Fantaisiste

NOBLESSE DU JOUR

Que de titres ! — Les fils de bernatiers. — Chapuzot de la Vacherie et le baron de la Thuile. — Quelques vérités sur les nobles d'aujourd'hui. — A quand la mise aux enchères ?

Il y a des gens qui meurent sans tambours, ni trompettes ; d'autres qui, sans l'avoir demandé, quittent cette terre de douleurs dans un grand fracas faisant croire à l'écroulement du monde.

Il y a enfin, une troisième catégorie de trépassés dont la famille survivante profite de la circonstance — petite gloriole bien inoffensive en somme — pour faire grand étalage des parentés ronflantes.

Dans ce dernier genre nous avons sous les yeux un document assez curieux.

C'est une lettre de faire part faisant connaître la mort d'un brave homme qui fut autrefois intendant militaire et vint mourir ces jours derniers, au château de Morbecque (Nord).

Le *de cujus*, décédé à l'âge de 95 ans, avait une nombreuse famille et la lettre de décès le prouve assez clairement car elle mentionne environ 80 noms de parents dont les titres nobiliaires s'étalent sur une longueur de quarante lignes, avec une complaisance abondante qui pourrait faire croire qu'on a copié une page de l'armorial de France.

Au milieu du défilé des marquis, des comtes, des vicomtes, barons et vidames, nous avons remarqué les suivants :

MM. le *marquis* Amédé Crapez d'Hangouwart, le *comte* Louis Crapez d'Hangouwart, le *vicomte* Henri Crapez d'Hangouwart, le *baron* Fernand Crapez d'Hangouwart.

Voilà une vieille noblesse qui fait grand bruit de son nom, plus de bruit que l'armorial de France qui l'ignore, et nous aurions encore l'œil ébloui de toutes ces couronnes et de tous ces tortils si nous n'étions per- plexes au sujet de leur origine.

D'où sortent les Crapez d'Hangouwart ? L'histoire de France ne le dit pas, mais l'état-civil le relate.

Or, voici ce que dit l'état-civil :

Par décret impérial du 26 juillet 1868, M. Crapez, Martial-Anatole-Aimé, maître de forges à Bavay, arrondissement d'Avesnes, né le 25 mars 1832, est autorisé à ajouter à son nom patronymique, celui de d'Hangouwart et à s'appeler à l'avenir Crapez d'Hangouwart. (Inscription à l'état-civil du 16 mars 1870).

Il est bien évident que cette addition n'ajoutait pas un iota aux qualités de l'excellent maître de forges, mais il ne se doutait probablement guère à cette époque, c'est-à-dire il y a trente ans, qu'il allait faire souche de marquis, de comtes, vicomtes et hauts barons.

Du haut du ciel, sa demeure dernière, le vieux forgeron doit être bien épaté.

∴

A propos de toute la noblesse de pacotille dont on recommence à nous encombrer, il s'est trouvé un citoyen malin dont on n'a pas accepté l'idée et qui, pourtant, apportait au budget de l'Etat une ressource des plus appréciables.

Que ne tarifez-vous les titres de noblesse ? disait-il.

Qui vous empêche de vendre un titre de duc cinq cent mille francs, trois cent mille francs celui de marquis, deux cent mille francs celui de comte ? etc... La noblesse créée ainsi ne vaudrait pas moins que celle qui existe, l'ancienne, la vraie ayant disparu.

Aujourd'hui, ceux qui prennent des titres sonores sont généralement des fils de *petzouilles*, d'arrière-petit-fils de ramasseurs de crottin d'écurie ou de *bernatiers* enrichis dans un commerce portant bonheur. Comme les rejetons de ces derniers ont les moyens d'avoir une voiture, ils collent sur la portière une couronne quelconque et pourvu qu'ils sachent faire rouler leurs écus aussi bien que leur victoria, personne ne songe à s'enquérir de l'origine de leur ducaille ou de leur marquisat.

Le carnet mondain du *Gaulois* est bondé tous les jours, du nom de ces gentilshommes qui prétendent affirmer leur *sang bleu* en étalant complaisamment de larges pattes rouges, reproduction à trois générations d'intervalle, des pattes de leur larbin d'aïeul.

Dans une ville d'eaux du Midi, un riche cultivateur de l'Auxois, se rendait chaque année pour y soigner non point ses tares ataviques, mais la goutte qui le faisait parfois souffrir.

Il était toujours accompagné de sa femme, de sa fille et de ses chiens, notre homme aimant à retrouver partout, les choses coutumières au milieu desquelles il aimait à vivre.

Il avait une manie ; celle de donner à ses animaux des noms rappelant des haines.

Or, ses vieux parents morts peu après la guerre de 1870 et tous deux presque centenaires, avaient connu les tristesses du temps jadis, de celui que les ignorants appellent : « le *bon* temps ».

Les deux vieux en avaient souvent narré les horreurs, les injustices, les cruautés.

Les chiens du cultivateur avaient, par suite, bénéficié l'un, du nom de *duc*, l'autre de celui de *marquis* (*baron* était mort l'année précédente, éventré par un sanglier).

A la table de l'Hôtel — le premier de cette ville d'eaux — le cultivateur bourguignon fit la connaissance d'un jeune godelureau, grand faiseur d'embarras et menant un train princier, mettant toute la valetaille de l'hôtel en extase.

Un jour, ayant entendu la femme du cultivateur crier : *Marquis* et l'époux apparaître, notre gommeux en avait immédiatement déduit qu'il se trouvait en compagnie d'un marquis, d'une marquise et de leur suite.

Alors, un soir, la bouche en cœur, le gardenia à la boutonnière, il vint susurrer à l'oreille du père Chapuzot (c'était le nom du cultivateur) :

— Il me semble que nous sommes du même monde. Je vous demande la permission tout d'abord de me présenter : je suis le baron Aymard de la Thuile et vous êtes vous, le marquis ? (Ici, un silence interrogatif).

— Chapuzot de la Vacherie, répondit le bonhomme qui aimait à rire. (La Vacherie était le nom d'une de ses fermes).

— Eh bien, mon cher marquis, voulez-vous me présenter à Mme de Chapuzot d'abord et ensuite à Mlle de Chapuzot qui me paraît charmante ?

— Hum !... un moment !... Pas la peine de loucher dans la direction de ma fille. Elle a les arpions couverts, vous savez ! Cinq cenq mille balles de dot et une inducation premier choix. Je l'ai f...ichu au « Sacré-Cœur » et ce qu'elle a profité ! N. de D., c'est rien de le dire !

Un peu interloqué d'abord, le jeune de la Thuile reprit avec un sourire à tendance malicieuse :

— Vous, en tous cas, vous n'avez pas été élevé au Sacré-Cœur ?

— Moi, je devais être curé, mais j'avais pas la vocation. J'aurais pu m' f...iche capucin tout comme un autre, mais ils collent tout le pognon qu'ils rafflent, au pape et à ceux qui brayent autour de lui, alors, zut ! je me suis mis à faire de la culture et j'y ai gagné deux millions, mon petit, deux millions tout ronds comme le trou du nez à Fanchon.

Le futur beau-père paraissait un peu dur à avaller, mais cinq cent mille francs, une jeune fille charmante, ayant un beau nom, au besoin on pouvait fermer les yeux ; aussi, le jeune baron reprit-il, les lèvres en chose de poule :

— Monsieur le marquis, il y a une chose qui nous rapproche tous deux. Nous avons le sang bleu.

— Le sang bleu ! Mais potence de sort ! le mien est rouge comme le bon vin des vignes. Le vôtre est bleu ! ah ça mais, vous êtes donc à moitié crevé !

La stupeur du rastaquouère ne pourrait se dépeindre à ce moment.

— Mais enfin, marquis, balbutia-t-il :

— Marquis, moi ! mais c'est le nom de mon chien, moi j'suis Chapuzot, Chapuzot de la Vacherie, bon pied quand j'ai pas la goutte et vous savez, le p'tit ! bon œil en tout temps.

A ce moment les deux chiens arrivèrent comme deux trombes.

— Assez *Marquis!* Bas les pattes, *Duc!*

M. le baron n'en entendit pas davantage.

Il sortit avec une dignité d'autant plus rapide qu'il venait d'entrevoir les crocs de *Marquis*, dogue de peu rassurante allure.

Ce fut la seule occasion où Chapuzot eut l'honneur de se trouver en contact avec un baron.

Encore ce dernier était-il le noble descendant d'un marchand de pruneaux qui, fils lui-même d'un manœuvre de maçon, avait été surnommé « La Thuile. »

∴

Et dire qu'ils sont à peu près tous de ce calibre-là, nos gentilshommes du Gotha fin de siècle !

Pourquoi, dans ces conditions, ne pas reprendre l'idée de l'homme pratique offrant au bénéfice de l'Etat, des titres de noblesse ?

Les vrais nobles, et ils sont rares, ne s'en soucieraient guère. Ils diraient des nouveaux :

— Ils ne sont pas dans le d'Hozier. Et cela suffirait à les consoler.

Les autres, *les titrés par eux-mêmes*, ronchonneraient, mais ceux-là ne comptent pas.

Les plus vexés se trouveraient vraisemblablement dans le monde de la galanterie où les Catherine Plumier et les Pétronille Trumeau prennent les noms harmonieux de Diane de Bouzy, de Lucie de Montmorency, de Marguerite de Vallombreuse, etc. noms qui leur vont un peu comme un chapelet au cou d'une truie.

Si les commissaires de police voulaient simplement se mêler d'examiner l'état-civil de la noblesse de pacotille qui tient en France le haut du pavé, quel coup de balai, messeigneurs !

Que de baudruches dégonflées ! Que de vanités écroulées ! Que de blagues révélées !

N'insistons pas ! Il y a des gens pour qui ce serait trop pénible.

B. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

L'ARTICLE DU JOUR

De la « Petite République »

JE MAINTIENS

En réponse aux démentis de MM. Déroulède et Guérin, M. Jean Jaurès écrit :

Je n'ai qu'un mot à dire. Du démenti de M. Jules Guérin je ne parlerai pas. M. Jules Guérin regrettera peut-être, un jour prochain, d'avoir appliqué le mot d' « indicateur » à un des plus loyaux amis politiques et personnels de M. Déroulède.

Quant au démenti de M. Déroulède, sa lettre même en dit assez la valeur. Il déclare qu'en lui demandant de nommer son interlocuteur on lui demande « une dénonciation ». Mais ne pas démentir mon récit, ce serait nommer ledit interlocuteur.

Je ne m'arrêterai donc à ces démentis obligés, et dont l'auteur même nous avertit qu'ils sont obligés. Je ne mettrai pas le témoin tout à fait véridique et informé dont je tiens ce que j'ai conté, dans l'obligation pénible de démentir à son tour. Mais les événements ne tarderont pas à faire la pleine lumière.

« J'affirme ceci : Il y a quelques mois, un homme politique connu, fidèle ami de M. Déroulède et qui s'était souvent entretenu avec lui depuis la journée du 23 février, m'a abordé et m'a dit :

« Comment se fait-il que vous puissiez approuver les poursuites dirigées contre M. Déroulède ? Comment surtout n'êtes-vous point révolté qu'on ait tenté de l'envelopper, avec les royalistes, dans un même complot ? Bien loin de conspirer pour la monarchie et avec elle, M. Déroulède n'a échoué que pour avoir répudié l'intrigue royaliste. C'est Guérin qui était, dans le mouvement, le représentant et l'agent du duc d'Orléans. Avant le jour décisif, Guérin demanda à Déroulède : Que feriez-vous si le duc d'Orléans paraissait soudain au milieu de nous ? Déroulède lui répondit qu'il lui mettrait la main au collet. — Et moi, répondit furieusement Guérin, si vous touchez au duc d'Orléans, je vous brûlerai la cervelle. — Et ce sont ces deux hommes, qui se menaçaient et qui se haïssent, qu'on englobe dans le même complot ! N'est-ce pas monstrueux ? »

Lorsque je lus le discours de M. Déroulède, j'y retrouvai exctement ce que son confident et ami m'avait conté. C'était littéralement la même chose, sauf que M. Déroulède, par une discrétion qui se continue en démenti, laisse en blanc le nom de Guérin.

Quand M. Déroulède ne sera plus obligé à cette attitude conventionnelle, il reconnaîtra de bonne grâce que je ne me suis point trompé. Ou si c'est un autre que Jules Guérin qui est allé le voir dans la nuit du 22 au 23 février, c'est que la même démarche a été faite auprès de lui par deux agents royalistes et que la scène s'est déroulée deux fois dans des conditions identiques. Mes souvenirs sont si nets, l'homme qui m'a raconté cette scène violente de Déroulède et de Guérin a l'esprit si droit, et ses relations d'amitié et de confiance avec Déroulède sont si certaines, qu'aucun doute n'est possible pour moi. Et contre les démentis obligés de M. Déroulède, contre les démentis intéressés de l'antisémitisme qui ne veut pas avouer qu'il a fait le jeu du duc d'Orléans, je maintiens tout mon récit.

.... Voilà bien des démentis tombant en cascade les uns sur les autres. Mais M. Buffet a bien tort de s'échauffer ainsi. Guérin, agent du duc d'Orléans pour les coups de main, était autorisé à prendre certaines initiatives ; et lorsqu'il tâtait Déroulède pour savoir si le duc d'Orléans pouvait venir le lendemain, il se peut qu'il n'eût pas consulté M. Buffet. Son rôle, je l'ai dit, était d'amener au duc d'Orléans tous les éléments troubles de la démagogie antisémite et nationaliste. Il se peut que ni Guérin ni le duc d'Orléans lui-même n'eussent mis les « parlementaires » de l'orléanisme dans le secret de toutes ces opérations.

Evidemment, après le fâcheux éclat de vérité de Déroulède, tous les partis compromis dans l'aventure rusent et dissimulent. M. Déroulède lui-même se croit obligé de nier les démarches orléanistes faites auprès de lui par Guérin.

Mais la vérité demeure, et elle se dégage peu à peu de ces contradictions.

Jean JAURÈS.

Dépêche à Déroulède

D'autre part M. Jaurès a adressé à Déroulède le télégramme suivant :

Monsieur,

C'est un de vos loyaux et excellents amis qui m'a conté, il y a plusieurs mois, la démarche de Jules Guérin auprès de vous. Bien qu'il soit mon adversaire politique, je l'estime assez pour ne pas douter un instant de sa parole. Je n'aurais point publié ce qu'il m'a dit, si vous-même, en racontant votre altercation avec l'émissaire royaliste, vous n'aviez ouvert la voie à toutes les révélations. Je suis prêt, si vous le désirez, à vous dire, à vous personnellement, le nom de celui qui m'a renseigné. Vous jugerez ensuite vous-même s'il a pu se tromper ou me tromper. Et vous pourrez, s'il vous convient, faire juge le public.

Veuillez agréer, monsieur, ma considération distinguée.

Jean JAURÈS.

JÉSUITES sous la Royauté

Très curieuse, très suggestive, la petite anecdote suivante que nous venons de lire dans l'*Histoire générale du Languedoc*, signée dom de Vie et dom Vaissette. C'est l'histoire du Jésuite Deneuze, professeur de rhétorique au collège des Jésuites de Toulouse, le 2 juin 1753, qui, monté en chaire pour prononcer le discours traditionnel de la fête de Saint-Yves, que solennisaient annuellement les avocats de Toulouse, partit en guerre contre certaines coutumes royales et tonna avec une extrême violence contre les *arrêts comme d'abus*. Qu'eût-on fait aujourd'hui contre ces violences de langage ? Rien assurément. Qu'a-t-on fait alors... Ecoutez :

« Défense fut faite par la Cour, au Jésuite, de tomber en pareil cas et de professer pendant cinq ans. »

Ce n'est pas tout. Introduit dans la Chambre du Conseil du Parlement, le premier président, Joseph Gaspard de Manibau, en présence de la compagnie, adressa au Jésuite le petit discours suivant que nous recommandons aux défenseurs intrépides du trône et de l'autel :

» Vous avez été instruit, par l'arrêt de la cour, combien elle improuve l'abus que vous avez fait de votre ministère pour censurer et pour énerver l'autorité des lois et des maximes du royaume, aussi anciennes qu'elles sont nécessaires au maintien des droits et de l'indépendance légitime de la couronne de nos rois contre les entreprises de la puissance ecclésiastique. *Les lois ne sont pas moins utiles à la discipline de l'Eglise.* Vous apprendrez à en connaître le mérite et à les respecter. Retirez-vous ! »

Tel fut le langage de la Royauté. Aujourd'hui, les républicains, genre Méline, en présence d'abus autrement graves que les anciens abus, voudraient empêcher la République de parler et de se défendre.

L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. (J.-J. ROUSSEAU.)

Tribune libre

LA CRISE DE LA BETTERAVE

Fabricants de sucre, Distillateurs et Planteurs. — Primes exagérées. — Rien au cultivateur. — 8 fr. 80 de boni au sac de sucre. — Un concurrent nécessaire. — La mélasse ennemie. — L'éclairage par l'alcool.

La gravité du débat qui s'est élevé entre fabricants de sucre, distilateurs et planteurs de betteraves nous fait un devoir d'ouvrir librement nos colonnes aux personnes capables d'apporter quelque remède à la situation lamentable dans laquelle se débattent les planteurs de betteraves.

C'est pourquoi nous accueillons aujourd'hui les deux lettres qu'on va lire, l'une émanant d'un distillateur de notre arrondissement, l'autre du syndicat des cultivateurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu attentivement les notes parues depuis quelques jours au sujet du différend existant entre la culture et les fabricants de sucre.

Il me semble que la culture n'obtiendra aucune concession tant qu'elle soutiendra d'une façon absolue la loi de 1884 qui a pu être nécessaire à l'époque que où elle a votée pour sauver l'industrie sucrière mais qui aujourd'hui constitue une charge écrasante pour le budget au *seul profit* des fabricants de sucre.

En effet, le prix offert par la fabrique de sucre pour les betteraves n'a aucun rapport avec les bénéfices fantastiques réalisés par cette industrie, mais se règle uniquement, comme pour toutes les marchandises, d'après la loi de l'*offre et de la demande.*

La preuve en est facile à donner en comparant les prix offerts par la sucrerie et le prix réel de vente du sucre.

D'après la loi de 1884 actuellement en vigueur la fabrique de sucre est tenue de représenter par 100k. de betteraves mises en œuvre, 7 k. 75 de sucre. au delà et jusqu'à 10 k. 50 le fabricant touche 30 fr. par 100 k. de sucre extrait ; de 10 k. 50 à 11 k. 50, chiffre facilement obtenu par tous les fabricants de sucre travaillant bien, la prime est de 15 fr. par 100 k. de sucre extrait.

Partant de ces données et en tablant sur le prix de 26 francs pour le sucre sur la campagne prochaine, on trouve que le prix réel qu'obtient le fabricant de sucre est de :

7 k. 75×26 fr. pour 100 k.		=2,015
2 k. 75×26×30 fr.	»	=1.540
1 k. 00×26×15 fr.	»	=0,410

Totaux : 11,50 k. pour	3,965
Soit pour cent kilos	34,50

Ainsi donc pour un prix de vente commercial de 26 francs, le prix réel encaissé par le fabricant de sucre est de 34 fr. 50 par 100 kilos soit un boni de 8 fr. 50 au sac de sucre payé par le budget pour le seul et unique profit du fabricant de sucre.

Avec le rendement de 11,50 kilos par 100 kilos de betteraves on trouve que pour faire un sac de sucre vendu 34 fr. 50 il faut moins de 900 kilos de betteraves soit à 23 francs les mille kilos 20,70 francs de betteraves.

Je laisse de côté les primes d'exportation pensant qu'elles sont compensées par l'impôt de fabrication.

Quel que soit le taux auquel on évaluera les frais de fabrication, si on en déduit les recettes provenant des pulpes et des mélasses, on arrivera toujours au résultat suivant : les bonis accordés aux fabricants sont exagérés et nullement en rapport avec la part qu'ils accordent à la culture.

La seule solution vraiment efficace pour la culture qui ne peut diminuer ses emblavements en betteraves dans toute culture intensive, consisterait purement et simplement à susciter un concurrent à la fabrique de sucre.

Pour obtenir ce résultat sans aucune charge pour le budget, il suffirait de modifier légèrement la loi de 1884 en refusant de décharger les mélasses d'une partie du sucre qu'elles renferment. De ce fait, le marché ne serait plus encombré de mélasses allant à la distillerie, et la distillerie de betteraves pourrait offrir à la culture un prix suffisant pour la betterave de distillerie qui viendrait concurrencer la betterave de sucrerie dont les prix se relèveraient par suite d'offres moins abondantes de la culture.

Le législateur en grevant si fortement le budget au profit de l'industrie sucrière a eu certainement pour but de protéger la culture de la betterave et le résultat obtenu va tout à fait à l'encontre de ce but puisque, grâce à la loi de 1884, la sucrerie est arrivée à produire des quantités de mélasse telles que cette année 1901, la production des alcools de mélasse dépassera *un million d'hectolitres* alors que la production des alcools de betteraves n'atteindra probablement pas six cent mille hectolitres.

Ainsi donc la malheureuse culture n'est pas payée pour ses betteraves de sucrerie un prix rémunérateur et ne peut planter de betteraves de distillerie, cette dernière industrie étant sacrifiée et appelée à disparaître, complètement ruinée par la sucrerie que certains appellent encore, par ironie sans doute, une industrie-sœur.

Que les cultivateurs ouvrent les yeux et se persuadent que le jour où la distillerie de betteraves aura vécu ils deviendront la proie de la fabrique de sucre ; il est temps encore d'intervenir, sous peu il sera trop tard.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, mes sincères salutations.

Un jeune distillateur.

Voici, d'autre part, la lettre de la Chambre syndicale des cultivateurs :

On a vu par le compte-rendu qu'ont publié les journaux que MM. les fabricants de sucre ont été à peu près irréductibles à l'égard des cultivateurs planteurs de betteraves, dans la conférence qui a eu lieu à Arras, le 23 février.

Cependant, le rapport si documenté et si lumineux de M. Masson a montré quels énormes bénéfices ces messieurs réalisent.

Ce qui manque aux cultivateurs, comme l'a si bien dit l'honorable M. Ribot, président de la réunion, c'est l'union, c'est l'organisation rationnelle de leurs intérêts.

Lorsque les planteurs de betteraves comprendront que leurs intérêts à tous sont identiques, lorsqu'ils se seront partout groupés, unis résolument pour se défendre, leur cause sera à moitié gagnée.

Mais en attendant le jour peut-être encore trop éloigné où l'association leur permettra de résister aux exigences de l'industrie, il y a un remède à la situation.

On a conseillé de diminuer les emblavements de betteraves, mais il faut savoir par quoi remplacer cette plante, la seule qui soit jusqu'aujourd'hui rénumératrice dans notre région. Brûlons de l'alcool et nous aurons trouvé le remède à la situation.

L'honorable président du comice agricole de Béthune, M. Hanicotte, me disait dernièrement que la Société d'agriculture ne donnait plus d'autres récompenses que des lampes à alcool.

Cet exemple ne pourrait-il pas être suivi par les autres sociétés de la région ?

Lorsque la ménagère sera munie d'une de ces lampes, elle voudra l'employer et quand elle s'apercevra que la dépense, réduite aujourd'hui, avec les bons systèmes, à quatre centimes à l'heure, est inférieure à celle du pétrole, qu'elle obtient une lumière plus forte et bien plus belle, elle ne se servira plus d'autre lampe ; un grand pas alors sera fait ; la consommation de l'alcool augmentera rapidement et ce mode d'éclairage se répandra bientôt dans toute la France.

La betterave de distillerie remplacera forcément en partie la betterave sucrière et MM. les fabricants deviendront certainement moins intraitables.

C'est le cas ou jamais de répéter aux cultivateurs qui s'éclairent encore au pétrole : « Aide-toi, le ciel t'aidera » etc.

P. BOCQUET.
Secrétaire de la Chambre syndicale des cultivateurs du Nord et du Pas-de-Calais.

Carvin-Libercourt, le 26 février 1901.

Nos Dépêches

Par fil téléphonique spécial

Conseil des Ministres

Paris, 1er mars. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Loubet. Le ministre des travaux publics a été autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi proposant un nouveau programme de grands travaux. Le ministre de l'intérieur a soumis à la signature du Président de la République un décret nommant secrétaire général de la préfecture d'Orléans M. Bordenave, sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot, M. Peyss, sous-préfet d'Argelès. Les ministres se sont enfin occupés des affaires courantes.

LES BONS D'IMPORTATION DEVANT LE SÉNAT

(2e séance)

Le Sénat, présidé par **M. Fallières**, reprend aujourd'hui la discussion de la proposition de loi relative à la création des bons d'importation. C'est **M. Couteaux** qui, le premier, prend la parole.

Discours de M. Couteaux

M. Couteaux. — Je suis cultivateur. Et dans ma production le blé occupe la place la plus importante. Je serais donc heureux de vendre mon blé à des prix un peu plus rémunérateurs. Je voterai toutes les mesures qui peuvent améliorer légitimement la situation de notre agriculture. La loi actuelle est-elle une de ces mesures ? Elle tend à accorder à l'exportation du blé une prime de 7 fr. par 100 kilos, représentée par des bons.

Examinons ce système.

Le tarif des douanes accorde aux producteurs de blé une production douanière représentée par une taxe de 7 francs sur les blés étrangers. Cette protection, nous dit-on, ne suffit pas. On nous demande de la compléter par une prime de 7 francs à l'exportation, de sorte que, si ce système était adopté, le consommateur français payerait deux fois.

Il payerait donc son pain plus cher que le Belge, l'Anglais et l'Allemand. Telle serait la conséquence et telle est la moralité de la préoccupation de la loi. (Vive approbation.)

L'orateur, après avoir rappelé l'état de la production du blé et de la consommation moyenne de cette denrée dans notre pays, examine quelle serait la répercussion de la loi à l'égard des agriculteurs, des consommateurs, du Trésor et de la France.

Le cours du blé est inférieur à ce que l'on espérait. Il devrait être actuellement de 21 fr. 50. Or il atteint à peine 19 fr. 50. D'où vient cette baisse ? Certainement de la proposition soumise au Sénat. (Rires.) C'est le premier résultat et le seul obtenu jusqu'ici. La baisse a eu pour cause les mécomptes des détenteurs du stock actuel qui ont escompté en juillet le vote immédiat des bons d'importation.

Les détenteurs du stock ne voyant pas arriver ce vote ont dû alléger leurs approvisionnements ; de là le fléchissement des cours.

Nos agriculteurs doivent à la loi soumise au Sénat de perdre 2 francs par quintal depuis quatre mois. Que gagneraient-ils aujourd'hui à la création des bons d'importation ?

L'orateur fait le calcul du prix qu'atteindrait le blé sur le marché de Londres après le vote de la loi.

Il détaille les prix de transport, de camionnage, etc. De tous ces chiffres il conclut que les agriculteurs ne gagneraient pas plus de 1 fr. 25 par quintal. Et c'est pour ce résultat qu'on leur fait perdre 2 francs par quintal depuis quatre mois sans compter les millions que la loi, si elle est votée, coûtera au Trésor !

Et d'abord, continue **M. Couteaux**, êtes vous sûrs que l'Angleterre acceptera sans mot dire la prime d'exportation ? Elle a pu sans doute accepter ce système pour ce qui est des sucres. Comme elle ne produit pas de sucre, elle n'a vu que des avantages à payer le sucre français 8 sous la livre quand nous, Français, nous trouvons bon de le payer dix sous. (Rires). Pour le blé, ce ne sera peut-être pas la même chose, car elle en produit. C'est une vérité presque banale que l'Angleterre a sacrifié son agriculture à son industrie. Pourtant elle n'a pas tout à fait renoncé à son agriculture, et peut-être sommes-nous à la veille de la voir, sous la pression des circonstances, des menaces de conflit armé, travailler à restaurer sur son sol les cultures autrefois si florissantes. L'Angleterre s'inquiète de voir son alimentation livrée à tous les hasards de la mer et à toutes les chances d'une rupture avec tel ou tel pays qui lui fournit sa subsistance. (Applaudissements prolongés.) On se fait donc quelques illusions quand on se figure qu'elle acceptera comme la chose la plus simple la prime à l'exportation du blé.

M. Couteaux ajoute que la loi, si elle obtient effet pratique, ce qui est loin d'être sûr, aura principalement pour résultat de rendre la vie moins chère en Angleterre et plus chère en France, aux dépens de la bourse des Français. (Bravos répétés. *Voix diverses* : Reposez-vous ! Assentiment.)

La séance suspendue à 3 heures 40, est reprise à 4 heures. **M. Couteaux** continue son discours.

M. Couteaux. — Je ne trouve pas que les auteurs du projet se préoccupent assez de l'intérêt des consommateurs dans un pays où le suffrage universel est la source unique du pouvoir et ou sur 10 millions d'électeurs, 9 achètent le blé. (Applaudissements.)

On a longtemps hésité à mettre un droit sur le pain. J'ai demandé l'un des premiers ce droit parce que je le trouvais nécessaire pour maintenir en France la culture du blé, mais pour le faire accepter par la population ouvrière, nous lui avons dit que si l'on abandonnait la culture du blé, on pouvait être entraîné aux plus grands malheurs, en cas de mauvaise récolte à l'étranger.

Allusion au département du Nord

M. Couteaux s'occupe alors du département du Nord.

Le département du Nord, dit-il, a 1 million huit cent mille habitants ; il consomme 4 millions de quintaux. Sa production annuelle en blé est de 2 millions 600 mille quintaux. Il lui manque donc 1 million 400 mille quintaux. J'ai été surpris de voir que les agriculteurs de ce département ne craignaient pas de demander une prime de sortie de 7 francs pour envoyer aux Belges ce qu'ils récoltent.

Il ne faut pas oublier que dans ce département il y a 500.000 électeurs et 57.000 cultivateurs donc 60,000 agriculteurs environ contre 440.000 consommateurs. Si vous faites sortir du Nord le blé qui s'y produit quelle arme de propagande ne donnez-vous pas aux chefs du parti socialiste. Ils ne manqueraient pas de s'en servir. Les consommateurs du Nord seraient obligés de venir dans le Centre chercher leur blé et de payer de grands frais de transport.

M. Couteaux termine ainsi :

Je veux maintenant protester contre la campagne de pression et d'intimidation (Applaudissements répétés) dont nous n'avions encore jamais vu d'exemple au Sénat mais le Sénat montrera qu'il est inaccessible à toute intimidation et condamnera une combinaison aussi puérile que dangereuse, une loi impolitique, anti-démocratique, anti-républicaine (Bravos prolongés).

L'orateur est vivement félicité par nombre de ses collègues. **M. de Pontbriand** lui succède à la tribune.

Discours de M. de Pontbriand

M. de Pontbriand. — A l'heure actuelle, le monopole de l'exportation appartient à la grande meunerie. Le cultivateur ne peut importer lui-même. Nous ne voulons plus passer sous les fourches caudines des minotiers et des importateurs. (Très bien à droite). Le bon d'importation a l'avantage d'affranchir le commerce d'exportation et, par suite, l'agriculteur lui-même. Nous lutterons aussi à armes égales avec la meunerie. Les acquits à caution sont dans les mains des concurrents de l'agriculture. Il n'en sera plus de même avec le bon d'importation. Il n'y a pas lieu de craindre l'agiotage sur les bons. Le marché sera plus large sur les bons que sur les acquits. M. Couteaux a fait surgir le fantôme du pain cher, mais il ne faut pas oublier que les salaires des cultivateurs vont toujours en diminuant. (Très bien à droite.)

Avec le bon d'importation, nous aurons moins à nous préoccuper du cours intérieur, mais à examiner surtout le cours mondial. Plus le marché est large, moins il est facile de faire des accaparements.

Le bon d'importation aura pour résultat de donner au cours une certaine stabilité. On a dit que les sociétés d'agriculture étaient hostiles au projet. Un groupe cependant de la Société des Agriculteurs de France s'est prononcé hier énergiquement pour le vote de la loi. (Applaudissements).

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance qui est fixée à mardi, 2 heures.

La séance est levée à 5 heures 50.

La Chambre

Séance du 1er mars 1901

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h. 20, sous la présidence de **M. Deschanel**.

La Chambre commence par valider l'élection de M. Fournier, à Nîmes (Gard).

La gare de Saint-Omer

M. Ribot a la parole pour demander à M. Baudin, ministre des travaux publics, quelles sont les causes du retard apporté à la reconstruction de la gare de Saint-Omer.

Des crédits ont cependant été votés. Seront-ils enfin employés ? (Très bien. Très bien).

M. Baudin, Ministre des Travaux publics. Ce retard est dû à la très grande importance des dépenses nécessaires (2.414.000 fr.). Depuis hier, les devis sont approuvés, et la Compagnie du Nord est aujourd'hui pourvue de toutes les autorisations nécessaires. Les travaux pourront donc être poussés activement.

M. Ribot. — Je remercie M. le ministre de ses déclarations.

L'incident est clos.

Les Confrontations judiciaires

M. Julien Dumas questionne le garde de Sceaux au sujet des abus commis dans certaines confrontations judiciaires. Il s'agit notamment du crime de la rue des Oonconet et de la confrontation de l'assassin Bliet, dit Beaumont avec le cadavre de sa victime.

Les abus commis par les juges d'instruction sont incessants. Il est temps de prendre des mesures (Très bien, très bien).

Dans le crime de la rue de Goncourts, la confrontation était inutile puisque l'assassin avait avoué.

L'orateur lit les détails de cette confrontation. Ils sont horribles et répugnants, dit-il. Ce sont de véritables scènes de cabotinage judiciaire. (Très bien ! Très bien).

Il faut ne recourir aux confrontations que quand elles sont absolument nécessaires. (Applaudissements).

Tout ce qui n'est pas indispensable est excessif. (Très bien ! Très bien au centre et à droite.)

L'orateur réédite ensuite les attaques du parti clérical à propos de la confrontation entre le frère Flamidien et le petit Foveau.

Il appartient au Ministre de prévenir le retour de choses semblables. (Applaudissements à droite).

L'orateur parle de l'affaire de Vaucresson et des abus de pouvoir qui la signalèrent.

Il conclut en demandant que le Garde des Sceaux prenne des mesures immédiates et énergiques. (Applaudissements).

Réponse du Ministre

M. Monis, ministre de la justice. — Je n'ai